

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5523**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Productions végétales spécialité Biotechnologies végétales et création variétale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Claude Bernard - Lyon 1, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Lyon I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel crée de nouvelles variétés de plantes cultivées.

Il met en œuvre une technicité de plus en plus évoluée pour obtenir des progrès dans la qualité des variétés produites. Il exploite les informations apportées par l'analyse du génome des plantes et développe des marqueurs génétiques afin d'évaluer la diversité des ressources disponibles, d'engager la sélection assistée par marqueur et de contrôler la qualité des variétés obtenues.

Il multiplie ensuite ces variétés en recourant en particulier dans le secteur horticole à la multiplication végétative, le plus souvent en utilisant les techniques de culture in vitro. Il applique ces techniques pour multiplier des pieds mères de façon aussi conforme que possible.

Il utilise également des techniques de culture in vitro spécifiques (haplométhodes, cultures de tissus, de cellules) pour créer de nouvelles variétés en exploitant les modifications génétiques qu'elles peuvent induire.

Il a les compétences nécessaires pour utiliser de façon autonome les outils de biologie moléculaire appliqués en amélioration des plantes et les diverses techniques de culture in vitro. Il maîtrise leur rôle et importance dans les grands schémas d'amélioration des plantes. Il a également le savoir faire pour organiser et gérer le laboratoire, dans le respect des règles d'hygiène et sécurité, et choisir les techniques appropriées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur des productions végétales et plus particulièrement de la création variétale (amélioration génétique des plantes). Son activité peut se focaliser sur la multiplication végétative des variétés.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- Chargé d'études et de recherches agricoles
- Assistant ingénieur

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Formation scientifique : Amélioration génétique (principes, grands schémas de sélection, réglementation), Analyse génétique (analyse du polymorphisme, les marqueurs génétiques), Culture in vitro (principes, applications)

Formation technique : Travail en laboratoire (bonnes pratiques de laboratoire), Mise en œuvre des outils de biologie moléculaire (marqueurs moléculaires), Pratique des cultures in vitro (micropropagation, culture de tissu, haplométhodes, transformation génétique)

Formation humaine : Culture d'entreprise (communication, hygiène et sécurité)

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04/09/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lyon1.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :